

# (fenêtres) (sur . cours)



SNUipp.FSU

novembre 2007

## édito

Après un début d'année déjà bien chargé voici venu le temps des stages en responsabilité. Si faire la classe n'est plus une découverte, vous allez être confrontés à de nouvelles interrogations, seuls et à plein temps devant les élèves, avec l'envie de comprendre votre métier, de le faire correctement, de réussir et faire réussir tous vos élèves...

Alors que sont remis en cause les principes fondateurs de la fonction publique et des solidarités nationales, notre dossier s'interroge sur les missions de l'école. 700 postes au budget 2008 pour plus 37000 élèves supplémentaires, la réussite de tous les élèves n'est pas une priorité de ce gouvernement. Comment améliorer l'école sans créer les postes nécessaires, sans la transformer en profondeur ? Alors que se discutent simultanément les questions de statut et de pouvoir d'achat pour les personnels, l'organisation de la semaine scolaire, ou encore le rôle de l'école maternelle, les enseignants se sont mobilisés massivement le 20 novembre !



## Enquête : l'école que nous voulons

## Résultats du concours PE 2007

académies	Concours externe			3 <sup>e</sup> Concours		
	présents	admis	% admis /présents	présents	admis	% admis /présents
AIX-MARSEILLE	2 542	356	14,0%	169	19	11,2%
AMIENS	1 491	426	28,6%	71	12	16,9%
BESANCON	987	173	17,5%	55	8	14,5%
BORDEAUX	2 766	455	16,4%	215	25	11,6%
CAEN	1 100	183	16,6%	85	8	9,4%
CLERMONT-FERRAND	1 001	170	17,0%	37	4	10,8%
CORSE	283	36	12,7%	23	2	8,7%
CRETEIL	4 161	1 384	33,3%	170	45	26,5%
DIJON	1 129	242	21,4%	95	15	15,8%
GRENOBLE	2 192	397	18,1%	141	17	12,1%
GUADELOUPE	602	110	18,3%	49	4	8,2%
GUYANE	426	166	39,0%	27	5	18,5%
LILLE	4 448	858	19,3%	371	53	14,3%
LIMOGES	486	93	19,1%	38	5	13,2%
LYON	2 465	460	18,7%	258	29	11,2%
MARTINIQUE	672	98	14,6%	74	11	14,9%
MONTPELLIER	2 208	343	15,5%	261	21	8,0%
NANCY-METZ	1 923	404	21,0%	156	20	12,8%
NANTES	2 532	446	17,6%	131	17	13,0%
NICE	1 637	288	17,6%	168	21	12,5%
ORLEANS-TOURS	2 051	427	20,8%	204	22	10,8%
PARIS	1 928	265	13,7%	41	6	14,6%
POITIERS	1 400	264	18,9%	94	13	13,8%
REIMS	1 074	218	20,3%	76	12	15,8%
RENNES	1 626	268	16,5%	119	12	10,1%
REUNION	1 333	178	13,4%	167	15	9,0%
ROUEN	1 412	315	22,3%	93	11	11,8%
STRASBOURG	1 439	312	21,7%	95	14	14,7%
TOULOUSE	2 250	349	15,5%	98	8	8,2%
VERSAILLES	5 097	1 469	28,8%	229	35	15,3%
St PIERRE ET MIQUELON	4	1	25,0%			
<b>TOTAL</b>	<b>54 665</b>	<b>11 154</b>	<b>20,4%</b>	<b>3 810</b>	<b>489</b>	<b>12,8%</b>

En 2007, les résultats aux concours PE restent marqués par de grandes disparités : aux extrêmes, 12,7% de réussite en Corse et 39% en Guyane...

## Allocations pour la diversité

Des allocations peuvent être attribuées aux étudiants préparant un concours de la fonction publique. Les personnes sans emploi et titulaires du diplôme nécessaire peuvent également en bénéficier. Les allocations sont attribuées par les préfets en fonction des ressources des candidats ou de leur famille et des résultats de leurs études. Le versement est subordonné à la fréquentation assidue des préparations. Les bénéficiaires s'engagent à se présenter aux épreuves et à rester cinq ans au service de l'administration concernée en cas de succès.

## Sup d'arnaque

Jusqu'à 3500 euros perdus. C'est la mésaventure d'un grand nombre de candidats au concours de recrutement des professeurs des écoles 2008 inscrits à « Supdecours », formation privée et société en liquidation judiciaire depuis le 5 septembre. De nombreux étudiants avaient versé la totalité des frais de scolarité durant l'été pour bénéficier d'une réduction. Le liquidateur de la société leur a indiqué dans un courrier « qu'il n'y aura que peu d'espoir de règlement ». Certains qui préféraient verser un acompte de 700 euros suivi de plusieurs mensualités, ont été prélevés la veille de la décision de justice. Depuis de nombreuses années, le SNUipp demande l'accès de toutes et de tous à la préparation PE1 sans limitation de places...

## La maternelle

A la suite du rapport du Haut conseil de l'éducation et à côté de la mission confiée au linguiste Alain Bentolila, le ministère a réuni un groupe de travail sur la maternelle, regroupant des enseignants, des parents et les syndicats. Ils se sont entendus sur des préconisations concernant les programmes, l'évaluation, la place des parents et la formation initiale et continue. Le SNUipp a émis quelques réserves, notamment sur le risque d'appauvrissement des programmes ou encore la scolarisation des enfants de 2 ans, et a obtenu la poursuite des travaux de la commission.

## Sommaire

novembre 2007

Enquête :

Actu p 2

Dossier : Quelle école voulons-nous ? p 4

Dans le vif du métier p 7

Le PESI p 8

## Samedis libérés

*Le SNUipp-FSU qui a dénoncé l'absence de concertation à l'annonce de la suppression du samedi matin a exigé et obtenu l'ouverture de discussions. Celles-ci débiteront fin novembre sur la base d'un protocole de discussion. Le SNUipp appelle les personnels à débattre et peser dans les discussions pour faire prendre en compte les questions liées à la réussite des élèves et à la charge de travail des enseignants.*

*Dans ce protocole, l'affichage du principe « plus de maîtres que de classes », « le rôle plus important de la maternelle », « le renforcement des moyens là où le besoin d'école est le plus fort », « le maintien des dispositifs actuels d'aide et de soutien aux élèves en difficulté » appellent une toute autre politique budgétaire.*



Fenêtres sur Cours IUFM est une publication du SNUipp Secteur IUFM 128, Bd Blanqui 75013 Paris 01 44 08 69 30 www.snuipp.fr Maquette B.Kozole directeur de la publication Michel Sévenier CPPAP 0910 S 07 483

## Intégration...

Comme le prévoit la Loi sur l'école du 23 avril 2005, 8 des 31 IUFM sont déjà intégrés à l'Université – Versailles, Marseille, Créteil, Limoges, Grenoble, Pays de la Loire, Lyon et Champagne-Ardenne. Tous les autres deviendront également des Écoles internes d'ici avril 2008.

Cette mesure législative pourrait améliorer la formation par un meilleur lien avec la recherche, une meilleure cohérence dans les cursus.

Néanmoins, l'intégration des IUFM dans les universités, élaborée sans réelle concertation, telle que la prévoit la loi de 2005 ne répond que très partiellement à nos attentes. Le risque

de dilution des moyens des instituts dans l'université n'est pas négligeable. La gestion du patrimoine inquiète. La question de la démocratie est ouverte avec la perte de représentation syndicale dans les nouvelles instances des IUFM, différentes d'une académie à l'autre.

La validation d'un master pour tous est loin d'être acquise : l'absence de tout cadrage national, y compris à propos d'un travail de type mémoire, laisse régner le plus grand flou.



## Elections...

Avec l'intégration des IUFM à l'université, les instances actuelles de concertation des IUFM sont vouées à disparaître, remplacés par les conseils d'école. A cette rentrée, certains IUFM ont fait le choix de ne pas organiser d'élections ce qui prive les PE1 et PE2 d'élus dans les Conseils d'administration et Conseils scientifiques et pédagogiques, mais également dans toutes les instances provisoires qui doivent débattre des statuts et plans de formation. Pour le SNUipp, les PE1 et PE2 doivent pouvoir se faire entendre dans toutes les instances les concer-

nant.

académie : SNUipp (1<sup>er</sup> degré), SNES (2<sup>nd</sup> degré), SNEP (éducation physique) et SNUEP (enseignement professionnel). L'an dernier les PE1 et PE2 ont fait une fois de plus confiance au SNUipp pour les défendre et porter leurs revendications. Avec 50,9% des voix vos élus SNUipp ont défendu l'amélioration des conditions d'études, de travail, de formation et la transformation de l'École. Des objectifs et une conception du syndicalisme qui ont conduit les enseignants titulaires à faire du SNUipp le 1<sup>er</sup> syndicat des écoles. Dans les instances pour lesquelles vous êtes appelés à voter, votez FSU !

## 20 novembre : une étape importante !

Pour un réel maintien du pouvoir d'achat et non des « mesures concrètes et ciblées » comme l'a annoncé le gouvernement, pour une réelle politique d'emploi public, pour un service public de qualité et de proximité et non moins de service, moins de personnels, moins d'état, les fonctionnaires étaient en grève le mardi 20 novembre.

Dans l'éducation, la politique gouvernementale se traduit par la suppression de 11 200 postes et l'accentuation de la précarisation de nombreux personnels remettant en cause la réussite de tous les élèves et l'offre de formation en général. Les difficultés vont s'accroître. C'est

pourquoi les fédérations de l'Éducation nationale ont appelés à participer massivement à l'action du 20 novembre.

Les annonces gouvernementales ou présidentielles vont à l'encontre de notre vision de l'école. Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique.

Les conditions de travail, le pouvoir d'achat et les garanties statutaires sont menacés.

Dans les IUFM, se mettent en place dans la plus grande confusion les nouveaux plans de formation, la loi Pécresse sur les Universités... Autant de raisons qui incitent à la mobilisation !

## Fonction publique : Sarkozy dynamite

Le Président de la République a annoncé la mise en place du pacte «Service public 2012» qui doit redéfinir les missions et le changement d'organisation des services publics. Au menu : le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la réorganisation territoriale de l'État, le «choix» du statut pour les «nouveaux entrants», l'ouverture du chantier de l'individualisation des rémunérations, la possibilité de quitter la Fonction publique contre un pécule... Il s'agit d'un véritable dynamitage de tous les principes fondateurs de la fonction publique et d'une remise en cause des solidarités natio-

nales.

Tout en réaffirmant leur attachement à la fonction publique, au statut des fonctionnaires et à l'emploi public, le SNUipp et la FSU sont ouverts aux propositions de réformes à condition qu'elles améliorent significativement le quotidien des salariés, des retraités et des usagers !

# Quelle école voulons-nous ?

**V**ous voilà prêt à assumer les missions qui donnent tout son sens au métier d'enseignant. Très vite vous vous apercevrez que les attentes des familles et de la société toute entière sont fortes. L'école, tout le monde en parle. Chacun a sa propre conception de ce qu'elle était, de ce qu'elle est et de ce qu'elle devra être, en fonction de son vécu, de ses aspirations. Loin d'être figée, elle absorbe sans cesse les grandes évolutions de la société. Mais elle est aussi porteuse des valeurs qui fonderont la société de demain. Texte fondateur des grands principes de l'École républicaine, « le rapport sur l'instruction publique » de Condorcet affirme que l'École doit « Offrir à tous les individus de l'espèce humaine les moyens de pourvoir à leurs besoins, d'assurer leur bien-être, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs [...] Tel doit être le premier but d'une instruction nationale ; et, sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice. » Pour assurer ce devoir de justice, quelles doivent être les priorités de l'École ? Quels défis doit-elle relever ? Quelle doit être la conception du métier d'enseignant ?

A cette rentrée, l'école s'est retrouvée sous le feu croisé des projecteurs. La parution du « *bilan annuel des résultats de l'école primaire* » émanant du Haut Conseil de l'Éducation (HCE) a donné lieu à beaucoup de commentaires dans la presse et l'opinion, en présentant un tableau plutôt noirci de la situation de l'école primaire. Puis c'est la « lettre aux éducateurs » du président de la République, fondatrice du projet gouvernemental en matière d'éducation, qui derrière un style très lyrique, a révélé la volonté d'instaurer un système éducatif à moindre coût. Dans le même temps, le SNUipp avec le CSA, effectuait un sondage pour connaître l'opinion des français sur l'école maternelle et élémentaire. Les résultats expriment une confiance intacte des français dans le système éducatif, tout en considérant qu'il doit être transformé pour assurer la réussite de tous.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'École se

trouve confrontée à un paradoxe. Critiquée pour sa difficulté à assumer ses missions, elle est en même temps chargée de mettre en place des apprentissages nouveaux le lien avec l'évolution de la société et des progrès technologiques. Parallèlement aux disciplines traditionnelles, l'école doit être en mesure d'aider les élèves à trouver leur place dans la société actuelle, inscrivant dans les programmes « *les éducations à* ».

Pour les élèves les plus défavorisés, culturellement et socialement, il est important que l'école soit le lieu où ces apprentissages permettent de palier aux inégalités dont ils sont victimes par ailleurs.

Concernant la lutte contre l'échec scolaire, les

réformes engagées ne peuvent suffire : la mise en place du socle commun, inscrit dans la loi d'orientation de 2005, loin d'afficher une réelle ambition pour tous, une volonté d'une culture commune de haut niveau, participe d'avantage d'une conception individualisante des parcours scolaires.



### 3 questions à

**Jean-Michel Barreau**

professeur d'université à l'IUFM de Lorraine, coordonnateur du « Dictionnaire des inégalités scolaires »

## Le défi de l'égalité

### Quels défis l'école doit-elle relever ?

A mon avis, plus que jamais, l'école doit relever le défi de « l'égalité », cette valeur fondamentale de la République proclamée avec une ferveur souvent « étonnante » ces dernières décennies. Car il y a quelque chose d'assez paradoxal dans ce domaine. Les déclarations politiques sur l'égalité républicaine n'ont jamais été aussi nombreuses, fortes et jouées qu'aujourd'hui. Et en même temps, les inégalités sont puissantes



et multiples. Comme si les incantations devaient se suffire à elles-mêmes. L'école et la société doivent s'atteler à la tâche de l'analyse et de la correction de leurs productions inégalitaires. C'est le principe de la réalité du résultat qui doit primer et non pas le principe du plaisir de la déclaration.

### Les enseignants vous paraissent-ils armés pour relever ce défi ?

Avant tout, je dirai que les enseignants ne sont pas armés pour relever le défi des inégalités sociales que produit massivement une société. La tâche est trop immense. Ce n'est pas leur métier, d'ailleurs. Par contre, ils peuvent être très armés pour relever ceux liés aux inégalités scolaires : défis pédagogiques, didacticiens, institutionnels.



## Témoignages

**Alexandra T3 à Reims**

«Dès le début, j'ai choisi d'exercer en ZEP car pour moi l'Ecole doit surtout assurer son rôle d'ascenseur social. Aider les élèves en difficulté est une mission difficile mais qui m'apporte beaucoup de satisfaction lorsque je vois le chemin parcouru. J'ai vraiment l'impression d'être utile...»

**Julie T2 à Tarbes**

«Je travaille actuellement avec ma classe sur la convention internationale des droits de l'enfance, dont c'est le 18ème anniversaire. Au delà de la protection de l'enfance, ce texte permet d'aborder les notions essentielles de la citoyenneté. A travers ce travail, j'essaie de leur faire prendre que chacun peut participer et être acteur d'un projet commun. »

## Une école citoyenne

Pour Simon, jeune professeur des écoles, il paraît assez aisé de faire consensus sur l'importance de l'école dans la construction de la démocratie et certaines valeurs sont incontournables comme justice, liberté et solidarité. Il essaye donc de mettre en place dans sa classe des démarches éducatives faisant appel à une plus grande implication des élèves et souhaiterait que la formation « familiarise les enseignants à des approches pédagogiques propres à éduquer à la démocratie ».

« Une attention particulière doit être accordée aux connaissances, dont on sait qu'elles ne cessent de se multiplier et de se complexifier » déclare Laurence, maître formatrice. Maîtriser des approches interdisciplinaires relatives aux enjeux mondiaux et disposer de méthodes qui permettent de com-

prendre et d'analyser la complexité du savoir est indispensable pour un enseignant aujourd'hui.

La multiplication des modes de communication et de traitement de l'information devrait également être plus pris en compte dans la formation des enseignants comme le souligne Olivier, enseignant et conseiller informatique de circonscription. « L'évolution des technologies a bouleversé nos repères et la prolifération des sources d'information appelle, par ailleurs, à beaucoup de vigilance ». La formation de l'esprit critique devrait être une préoccupation constante dans nos classes mais aussi dans la formation des enseignants qui devrait se poursuivre tout au long de la carrière, « ce qui est loin d'en être le cas actuellement » conclue-t-il.



Pour le SNUipp, l'école primaire joue un rôle fondamental dans la construction d'une culture commune de haut niveau. Celle-ci est en effet non seulement un outil pour une école de la réussite de tous, pour une école démocratique, mais c'est aussi un facteur d'égalité d'accès au savoir pour les plus défavorisés et démunis. Le SNUipp estime nécessaire que tous les élèves bénéficient d'une scolarité complète à l'école, au collège, et dans les lycées et passent un baccalauréat.

Plus que jamais, il s'agit donc de porter un projet de transformation de l'école qui vise véritablement la réussite de tous les élèves. Ce projet s'appuie sur un autre fonctionnement de l'école : maîtres supplémentaires, temps de concertation et travail en équipe, formations initiale et continue de qualité, amélioration des conditions d'accueil et de scolarisation, notamment à la maternelle, prévention et remédiation des difficultés scolaires, véritable politique pour l'éducation prioritaire...

## Etre fonctionnaire

### Le rôle de la fonction publique

La prise en compte de l'intérêt général, l'accès de tous les citoyens aux services publics de manière égale sur l'ensemble du territoire, la continuité du service public et la neutralité des fonctionnaires font partie de ses missions et spécificités.

### Des obligations...

Ainsi, tout fonctionnaire doit consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches qui lui sont confiées statutairement, faire preuve de discrétion professionnelle (obligation de réserve) et se conformer aux instructions. Nommé(e) sur un emploi comme représentant(e) de l'État pour

satisfaire aux missions de celui-ci, il/elle est donc tenu(e) à la neutralité et à l'impartialité.

### Mais aussi des droits ?

Comme tout citoyen, vous disposez de la liberté d'opinion et vous ne devez être l'objet d'aucune discrimination. En outre, vous bénéficiez du droit syndical, de grève et de manifestation (même les stagiaires).

La collectivité publique est tenue de vous protéger contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, atteintes à vos biens personnels dont vous pourriez être victime à l'occasion de vos fonctions et de réparer le cas échéant le préjudice qui en résulte.

## Récréations



Tous les maîtres, y compris le directeur-trice, même déchargé de classe, doivent assurer la surveillance pendant la récréation. Toutefois, dans les écoles à plusieurs classes, un service par roulement peut être organisé en conseil des maîtres.

Le nombre de maîtres présents sur les lieux de récréation doit être suffisant tant au regard de l'effectif et de l'âge des élèves, qu'en considération des caractéristiques de l'aire de jeux. On doit pouvoir intervenir immédiatement en cas de besoin.

## Accident du travail

Un accident peut être considéré comme un accident du travail, s'il survient durant le trajet entre le domicile et l'école, pendant le temps de travail, ou lorsque l'enseignant est dans l'école hors temps scolaire. Il faut alors adresser dans les 48 heures à l'IEN un rapport d'accident qui mentionnera les circonstances et témoignages.

Joindre le certificat médical initial (de moins de 24h), les constats de police pour les accidents de la circulation, les notes de frais. Vous devrez apporter la preuve de la relation entre l'accident et le travail. Ensuite, contactez l'inspection académique pour la procédure à suivre (médecin expert...). Contactez le SNUipp.

## Accueil et sorties des élèves

L'enseignant est responsable de ses élèves, depuis l'accueil dix minutes avant le début de la classe jusqu'à la sortie, même lorsqu'il n'est pas de service de récréation.

### Dois-je demander une autorisation pour chaque sortie ?

Oui. Il existe trois catégories de sorties : les sorties régulières, les sorties occasionnelles sans nuitée et les sorties avec nuitées. Les sorties régulières et les sorties occasionnelles doivent être autorisées par le directeur-trice de l'école, les sorties avec nuitées nécessitent l'autorisation de l'IA.

### Est-ce que je peux aller seul(e) au gymnase ?

Oui, à l'école élémentaire, à condition que votre sortie

ne dépasse pas la demi-journée de classe et que vous n'utilisiez pas un transport public régulier. A l'école maternelle, l'enseignant doit être accompagné au moins par un adulte.

### Et au musée ?

C'est une sortie occasionnelle sans nuitée. Il faut être 2 adultes au moins dont l'enseignant de la classe. De plus, il faut un adulte supplémentaire pour 15 élèves au delà de 30 en élémentaire, et un adulte supplémentaire pour 8 élèves au delà de 16 en maternelle.

*Le SNUipp édite un guide " sortie scolaires " disponible sur internet ou auprès de votre section départementale.*



Le guide « sécurité, responsabilité » édité par le SNUipp est téléchargeable sur internet : [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) ou disponible auprès de votre section départementale.

## Surveillance

La surveillance doit être effective et vigilante pour l'ensemble des activités prises en charge par l'école pendant toute la durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'institution scolaire. La surveillance est toujours sous la responsabilité des enseignants. Elle est conti-

nue, quelle que soit l'activité effectuée et le lieu où elle s'exerce, depuis l'accueil (dix minutes avant le début de la classe), jusqu'à la sortie. Les élèves ne doivent donc pas être laissés seuls en classe ou dans la cour, ni quitter l'école avant l'heure.



Pierre-Henri Gouyon est actuellement professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, à l'Agro et à l'École Polytechnique. Il est aussi membre du comité d'éthique de l'INSERM. Il donne de nombreuses conférences sur les questions ayant trait à l'évolution, à la génétique, à l'écologie et à la bioéthique et a été largement impliqué dans les débats concernant les relations science-société en général.

## Vous avez dit « sciences » ?

### Rencontre avec

### Pierre-Henri GOUYON

Professeur au Muséum national d'histoire naturelle, à l'agro et à l'école polytechnique

Pourquoi est-ce important de pratiquer les sciences à l'école primaire ? La première raison, majeure, c'est que l'on comprend bien un concept scientifique que si on le pratique depuis longtemps. On assimilera nettement moins bien les nouveautés qu'on découvrira quand on sera grand. Par exemple, lorsqu'on a affirmé que la terre était ronde, la plupart des gens trouvaient cela impensable parce que cela supposait que les hommes de l'autre côté de la terre avaient la tête en bas (d'ailleurs appelés les antipodes : pied à l'envers). Les enfants sont en train de se constituer des représentations du monde. Ils se posent aussi ce genre de questions et en les abordant très tôt cela deviendra une évidence pour eux... Sinon ils auront leurs propres représentations et il sera plus difficile de les changer. Beaucoup de domaines, comme la génétique ou l'évolution, qui sont considérés comme difficiles au lycée paraîtraient nettement plus simples si ces notions étaient abordées plus tôt.

La seconde raison est qu'il est important de comprendre les sciences pour tout citoyen d'aujourd'hui. Notre fonctionnement social est de plus en plus gouverné par des techniques issues des sciences. L'intrusion de ces techniques va de plus en plus faire débat. Le mode de pensée des scientifiques est souvent très technique et réducteur et ne prend pas en compte l'ensemble des facteurs impliqués. Chacun a sa spécialité. Il est essentiel que chaque citoyen puisse avoir un regard sur les scientifiques.

Où en est-on actuellement dans la prise de conscience du rôle des sciences ?

Tout enseignant du primaire devrait être capable d'avoir un point de vue éclairé sur ces questions. Une formation minimale scientifique est obligatoire. En France l'idée de culture est de l'ordre du littéraire. L'idée que les sciences fassent partie de la culture, même si cela commence à prendre corps est souvent absente.

Il serait souhaitable que les sciences de la nature notamment soient considérées comme aussi importantes que le reste. D'autant que l'on peut partir d'observation courante et des questions que les enfants se posent spontanément.

#### Quelles pistes suivre ?

Développer le plaisir de la curiosité intellectuelle, de la recherche individuelle est primordial. Tous les enfants ont intégré que pour être sportif de haut niveau cela demande beaucoup de travail, d'heures d'entraînement. Il faut qu'ils comprennent que c'est la même chose au niveau de l'intellect. Ils ne peuvent pas avoir la solution immédiatement, ce qui dans la société actuelle est difficilement compréhensible pour eux. Cette solution doit arriver par tout un cheminement, une réflexion personnelle qui leur permettra d'avoir une meilleure compréhension de la notion abordée mais aussi une grande satisfaction d'avoir trouvé par eux-mêmes.

## Dans le vif du métier

Dans les Bouches du Rhône, ce sont les PE2 en stage filé qui assurent le remplacement des T1 pendant leur formation d'accompagnement. Céline, T1



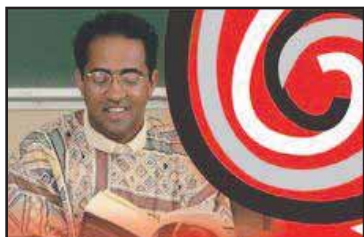
à Marseille, expérimente cette formule.

« Au départ, j'avais plutôt des appréhensions. En premier lieu sur l'utilité des "contenus" de la formation... Quant au principe du stage filé, je l'avais déjà expérimenté en PE2, mais cette fois-ci les rôles sont inversés. Par exemple j'appréhendais d'avoir une PE2 en observation dans ma classe pour ma première rentrée.

En fait ça s'est bien passé, notamment parce qu'elle a su être discrète et j'ai pu prendre ma classe en main. Mais je peux comprendre la réaction de certains collègues T1 qui ont refusé la présence du PE2 dans la classe le jour de la rentrée ; il ne faut pas oublier qu'on débute, et c'est un moment crucial pour le reste de l'année scolaire. Par contre, la collègue PE2 est restée en observation dans la classe toute la première semaine, ce qui nous a permis de communiquer, de nous concerter, de donner de la cohérence et de la continuité à notre travail, à nos progressions. Pour les élèves et les parents, ça a permis une lisibilité : ils ont pu rapidement connaître les 2 maîtresses intervenant dans la classe de leurs enfants.

Mais la question qui me semble la plus importante est celle du rôle de chacun : ce que la PE2 a observé dans ma classe, ce que nous échangeons dès que nous en avons l'occasion, c'est la pratique d'une enseignante débutante ! Si on ajoute à ça que les PE2 n'ont pas eu de SPA en début d'année, il ne doit pas y avoir de confusion : la formation des PE2 n'est pas du ressort des T1 ! »

# Le PESI, les PE2 et la solidarité internationale



Le Partenariat éducatif de Solidarité internationale – PESI – est un dispositif mis en place par Solidarité laïque pour les enseignants en formation (étudiants et stagiaires) qui désirent initier des actions de coopération et de solidarité internationales avec leurs homologues de pays tiers dans le monde. Les futur(e)s enseignant(e)s peuvent obtenir un soutien financier (entre 1500 et 5000 euros) pour mener à bien ce projet de coopération.

## Les objectifs du projet

Ce projet doit permettre la découverte d'un autre pays, d'une autre culture, un autre

contexte éducatif dans une optique d'éducation au développement et à la solidarité internationale. Il doit aussi permettre l'échange avec les enseignants d'un autre pays sur la formation et les pratiques pédagogiques. Ce projet, enrichissant pour tous, doit enfin favoriser une véritable coopération avec l'établissement homologue.

## Les critères retenus

En premier lieu, les partenariats doivent s'établir avec des futurs enseignants en formation dans les pays du Sud ou de l'Est : Afrique, Amérique Centrale, Pays d'Europe Continen-

tales et Méditerranéenne... Ensuite, le PESI doit être un partenariat éducatif de solidarité internationale. Ce projet doit être élaboré en commun par les futurs enseignants des deux pays concernés dans leurs domaines de compétence (l'éducation et la formation) et avec une dimension pédagogique et d'ouverture à l'Éducation au développement durable... Le PESI doit enfin permettre des apports réciproques entre les partenaires.

Toutes les informations sur [www.solidarite-laique.asso.fr](http://www.solidarite-laique.asso.fr)

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



**SOLIDAIRE  
DE VOS  
ENGAGEMENTS**

PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**N° Indigo 0 825 33 30 30**

0,15 € TTC/min